

aucune manière nous être préjudiciable, en nous montrant irréprochables dans nos actes extérieurs de dévotion.

* * *

Mais du fait qu'on peut abuser en certaines circonstances d'une chose très louable, il ne faut pas conclure qu'il faille s'interdire la récitation de l'office en voyage, « *Abusus non tollit usum* ». D'ailleurs on abuse des meilleures choses. Pour ceux qui savent en user ce n'est pas une raison de s'en abstenir.

Il en est, et de nombreux, pour lesquels la récitation de l'office en voyage, n'offre aucun inconvénient, pour l'excellente raison qu'ils s'y donnent là comme ailleurs, *digne, attente, ac devote*, et qu'ils la retardent quand l'entourage la rendrait trop difficile.

D'ailleurs les tempéraments sont bien variés ; la sensibilité n'est pas la même, chez tous les sujets. Il en est qui savent se recueillir, et s'isoler pour ainsi dire, au milieu des distractions de voyage.

Ceux-là n'iront pas s'exhiber à la porte des gares. Le tact leur inspirera ce qu'il faudra faire dans les différentes occurrences et leur dira où et quand la récitation sera convenable.

Plutôt que de dire ses Heures à bâtons rompus, à la pérobée, et d'une manière distraite, le clerc voyageur ne ferait-il pas mieux chaque fois qu'il le peut, de vaquer le matin, avant son départ, à l'accomplissement de cet important devoir. C'était d'ailleurs la suggestion de la revue américaine. Elle comporte un avantage,